Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260710-B_2026_027-DE

Bureau Communautaire du 9 juillet 2026 Délibération n°B_2026_027

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 3 juillet 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (9) :
STRICOT Gaëlle, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Absents excusés (1) :
COWET Vincent

Secrétaire de séance : Mme Muriel HERVE

Objet : - Mobilités - Signature d'un avenant à la convention BlaBlaCar Daily relative au versement des incitations financières

Madame la Présidente rappelle au bureau communautaire que de l'Oust à Brocéliande Communauté a renouvelé, pour une deuxième année, son partenariat avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily, à compter du 1er mars 2026. Dans ce cadre, une somme 31 500€ avait fait l'objet d'une convention de partenariat avec BlaBlaCar Daily pour financer les incitations au covoiturage, sous forme d'aides aux conducteurs, variant de 1,50€ à 3€ par trajet et par passager.

Or l'utilisation de la plateforme de covoiturage a connu une hausse constante, et particulièrement significative depuis mars 2026, en raison de l'augmentation du prix des carburants. Ainsi au regard des projections, il apparaît nécessaire de conclure un avenant à la convention initiale relative au versement des incitations financières aux conducteurs. Cet avenant vise à intégrer une enveloppe budgétaire complémentaire de 35 000€, afin de garantir le maintien du dispositif d'aide pour l'année 2026 selon les mêmes modalités.

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- La signature d'un avenant à la convention avec BlaBlaCar Daily relative au versement des incitations financières aux conducteurs prévoyant une enveloppe supplémentaire de 35 000€,
- L'autorisation de la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

